



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet
Autorisation de Recherches Minières (ARM) Crique Adolphe, commune de Maripasoula

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 90%; border: 1px solid black;" type="text" value="SOCIETE MINIERE DE L'OUEST (SMO)"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 90%; border: 1px solid black;" type="text" value="Daniel PORTEL, gérant"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px; border: 1px solid black;" type="text" value="79431223100010"/> Forme juridique <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="SARL"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
28	Ouverture de travaux de recherches minières.

4. Caractéristiques générales du projet
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>
La recherche d'indices ou de gisements aurifères secondaires dans le cadre d'une ARM (ici de 3 km <sup>2</sup> ) sur le domaine forestier privé de l'Etat permet de caractériser les minéralisations en or libre et donc de déterminer le potentiel économique du projet minier sur les zones d'investigation.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont la détermination du potentiel aurifère de placers alluviaux, colluvionnaires voire éluviaux en vue d'éventuels travaux d'exploitation minière, et, s'il y a lieu, la caractérisation d'un gisement à la suite de travaux de recherches minières :

- implantation de tests (puits) à maille régulière pour bien quadriller la zone de recherches,
- creusement de puits à la pelle mécanique de faible tonnage (21 t) et mesure des couches rencontrées (argile stérile, sable, gravier),
- évaluation de la teneur en or des horizons aurifères (gravier) par échantillonnage de l'ordre de 10 à 30 litres/puits et lavage à la batée,
- détermination sur le terrain de la surface potentiellement minéralisée, mesures au GPS des différentes caractéristiques du projet.

Ce sont autant de paramètres qui permettent le calcul de la valeur économique des flats prospectés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation de la prospection implique :

- le layonnage à la pelle mécanique de faible tonnage sur une largeur maximale de 4 m,
- lors du layonnage, des franchissements de cours d'eau seront réalisés (au total, 11 traversées). Leur franchissement fera l'objet d'une déclaration préalable dans le cadre de la loi sur l'Eau.

L'ensemble du matériel de prospection (seaux gradués de 10 litres, batées, pelle-pioche, rubalise, décamètre, sachets) et du matériel de bivouac (bâches, cordes, , cuisine, vivres, eau, hamacs, EPI, trousse de pharmacie, ...) sera acheminé avec le matériel lourd depuis la base-vie de SMO (AEX n°15/2022 "crique Jadfard"). A partir de l'amont de cette AEX, il faudra créer un layon de pelle de direction nord-nord-ouest sur 3,5 km pour atteindre le périmètre de l'ARM1.3.

De là, on ouvrira un layon de pelle longeant les flats qui permettra d'atteindre les lignes de tests (puits) sur l'ensemble des trois périmètres de l'ARM.

Pour atteindre l'ARM3.3, il faudra ouvrir un accès de 700 m, de direction nord, et qui partira de l'ARM2.3.

Un campement provisoire (sous forme de carbets bâches individuels) sera installé sur chacun des périmètres de l'ARM.

Les moyens matériels seront : 1 pelle mécanique de 21t, 1 quad, du matériel de prospection (seaux, batées, pelle-pioche, etc.), 1 téléphone satellite, 1 GPS.

L'équipe sera composée d'un technicien minier, de trois manœuvres et d'un conducteur d'engin, supervisée par un géologue

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les puits de prospection seront implantés tous les 25 m sur les lignes de prospection espacées de 400 m et orientées perpendiculairement à la direction générale du flat à prospecter ; ils seront creusés puis rebouchés à la pelle mécanique.

Un total de 110 puits est prévu.

Le fonçage des puits s'effectue en plusieurs étapes :

- l'humus et les argiles de surface sont mis de côté, séparément,
- le gravier extrait est foisonné puis échantillonné à raison de 10 à 30 litres par test,
- la hauteur, la nature et la granulométrie de chaque horizon sont notées,
- la prise de point GPS du puits est réalisée par le technicien,
- les échantillons de gravier sont lavés à la batée dans le cours d'eau à proximité. Seul le concentré est conservé puis ramené sur Matoury pour analyses,
- le puits est rebouché avec les horizons excavés dans l'ordre initial (gravier puis argiles de surface et enfin humus).

Une partie de la phase travaux consiste également à caractériser l'ensemble du terrain (GPS et prise de notes) : dimensions du flat, type de végétation, présence éventuelle de sauts, d'anciens chantiers créoles et/ou clandestins, de vestiges archéologiques (à déclarer immédiatement à la mairie de Maripasoula si le cas se présente), etc ...

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL du 28/12/2013 sur la nouvelle procédure d'ARM, celle-ci vaut :

- consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'état prévu à l'article L.121-1 du code minier.
- déclaration d'ouverture de travaux miniers prévu à l'article L.162-10 du code minier,
- déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

En parallèle, est établie la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement pour l'acheminement du matériel lourd voué à la prospection jusqu'au périmètre couvert par l'ARM.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ARM composée de 3 rectangles (0,5 x 2 km)	3 km <sup>2</sup> (total)
Layons de pelle (accès hors ARM)	4,3 km
Layons de pelle (accès aux lignes de puits dans ARM)	9,3 km
Lignes de puits (18)	2,7 km
Franchissements de cours d'eau	11

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Projet localisé sur un des affluents mineurs de la rivière Petit Inini.

(Les coordonnées des sommets de l'ARM en RFG95, UTM22N sont communiquées en annexes 2 et 5).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Maripasoula.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Maripasoula, en site isolé, au sein de la forêt équatoriale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé sur la crique Adolphe, affluent de la rivière Petit Inini Code la masse d'eau : FRKR0119 Typologie : PT
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 50 km, à vol d'oiseau, à l'est-nord-est du bourg de Maripasoula.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Layonnage de faible impact au sein du massif forestier. Afin de minimiser les effets négatifs de ce type de projet sur l'environnement, une pelle mécanique de faible tonnage et maniable est utilisée, les gros arbres (diamètre > 30 cm) sont contournés, les puits sont immédiatement réhabilités. Le franchissement de cours d'eau est susceptible de perturber de manière temporaire le milieu aquatique. On limitera leur nombre à 11 unités. Durée des travaux estimée à un mois et demi.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Layonnage au sein du massif forestier (4 m de largeur) : 16,3 km au total soit environ 6,5 ha de déboisement sommaire sans terrassement.  Une pelle mécanique de faible tonnage est utilisée pour minimiser cet effet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ravitaillement du personnel et du carburant pour la pelle mécanique se fera par l'accès reliant l'AEX n°15/2022 (Jadfard) et l'ARM (1 fois/semaine). La circulation en quad du campement au chantier de prospection sera de 2 fois/jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit de la pelle mécanique lors de ses déplacements. Une pelle mécanique de faible tonnage aux normes UE est utilisée pour réduire les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement de la pelle mécanique provoque de légères vibrations. Une pelle mécanique de faible tonnage est utilisée pour minimiser cet effet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se réaliseront de jour.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de gaz d'échappements émis par la pelle mécanique et le quad.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la traversée de crique, l'eau peut se charger en MES le temps du franchissement (quelques minutes). Lors du lavage d'échantillon de gravier (de 5 à 10 litres de matériau par batée), l'eau peut se charger en MES. Effets temporaires (de l'ordre de quelques minutes)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets verts inertes lors du défrichage d'accès et d'ordures ménagères ; les déchets biodégradables sont enfouis près du campement, les non biodégradables ramenés d'abord sur l'AEX n°15/2022 puis sur le littoral pour y être traités. Pas de déchets dangereux ou polluants : la pelle, qui fait l'objet d'entretiens mécaniques réguliers, sera révisée (vidange, changement de filtres) avant son départ de l'AEX n°15/2022.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques. Si tel est le cas, les travaux seront stoppés et les découvertes déclarées à la maire de Maripasoula.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Afin de limiter l'atteinte portée au massif forestier lors du layonnage, un trajet optimisé de la pelle mécanique a été prévu pour réduire la distance linéaire déforestée. Ce trajet prend également en compte les traversées de criques qui sont également optimisées. L'utilisation d'une pelle mécanique de faible tonnage permet également de limiter au maximum le défrichement. Il est prévu de préserver les espèces protégées rencontrées et les arbres de diamètre supérieur à 30 cm.
- Lors des travaux de traversée de crique, la mise en place temporaire de troncs en travers de la crique permettra de limiter la mise en suspension de matière (MES) et les berges seront restaurées une fois la traversée réalisée.
- En ce qui concerne les puits de prospection (110 unités), ils seront rebouchés une fois l'échantillonnage réalisé en remplaçant les horizons dans leur ordre originel.
- Le stockage d'hydrocarbure sera limité sur site aux seuls besoins de la semaine dans une aire équipée de système de rétention. La pelle mécanique sera révisée avant le début des travaux afin d'éviter d'avoir de la maintenance à faire sur le site du chantier (source potentielle de pollution).
- L'évacuation des déchets non biodégradables vers un centre agréé du littoral sera assurée en fin de mission.
- Le technicien minier qui pilotera le projet est confirmé et sensible aux normes de sécurité humaine et environnementale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire sur de tels travaux aux vues du faible impact environnemental de ce projet : le défrichement est limité et sommaire, réalisé par un engin mobile et peu encombrant, il n'y aura pas de terrassement, aucun camp pérenne (3 de prévu, provisoire (15 jours) et démontable), les mesures de prévention sont prévues pour le stockage des hydrocarbures, l'ensemble des franchissements de crique est maîtrisé, les puits de prospections sont rebouchés immédiatement après échantillonnage (limité à quelques kg/puits), tous les déchets (non bio dégradables) sont évacués au plus tard en fin d'activité.

Le projet se situe en SDOM 3 (réputé sans contrainte).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 5 : Coordonnées de l'ARM "crique Adolphe" de la SARL SMO en UTM22, RGFG95  
Shapefile ESRI

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Matoury

le,

10 septembre 2022

Signature



**S.M.O**  
**Société Minière de l'Ouest**  
1530 P - RTE NATIONALE 2  
97351 MATOURY - Tél. : 0694 28 49 89  
Siret : 794 312 231 00010 - APE : 079 Z